



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diabète

Question écrite n° 112965

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les réflexions des réseaux de santé diabète dans la lutte contrecette maladie. Compte tenu de l'accroissement des coûts médicaux sociaux liés au diabète, les soixante-cinq réseaux de santé diabète demandent une action concertée visant à élaborer un programme de « disease management » (DM°) du diabète au niveau national. Le DM a pour objectif principal de favoriser une meilleure prise en charge par les malades eux-mêmes de leur pathologie. Il développe une démarche d'éducation thérapeutique visant à améliorer les connaissances et les compétences des patients. Il vise aussi, en soutenant leur motivation à aider les patients à adopter des comportements adaptés soit en terme d'observation des traitements, soit en terme de style de vie (diététique, exercice physique, tabagisme...). Aussi ces réseaux souhaitent contribuer à la mise en place d'un tel programme en apportant leur expertise et leur expérience dans plusieurs domaines prioritaires : la démarche qualité grâce à l'évaluation des pratiques professionnelles, l'appui aux médecins traitants pour la mise en oeuvre du parcours de soins, l'accès des patients diabétiques à l'éducation de groupe et individuelle notamment pour la diététique et l'activité physique. Ces propositions devraient être prochainement intégrées à la définition d'un cahier des charges des réseaux au niveau national. Aussi elle souhaiterait connaître ses intentions en la matière. Elle souhaiterait également connaître l'ensemble des mesures qui ont été prises concernant les réseaux de santé dans la loi de financement de la sécurité sociale 2007.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112965

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12912